



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Accueil des assistants de langue



Rentrée 2022-2023

Introduction

- 1/2 journée d'accueil en octobre 2022 et 1 journée de formation en novembre 2022.
- Pour chaque assistant, des personnels identifiés :
 - le professeur référent,
 - le directeur ou chef d'établissement,
 - un responsable par département (CPD, Inspecteur, voire DASEN-adjoint)
 - la chargée de mission pour l'animation de la communauté des assistants,
 - le gestionnaire administratif pour le contrat, la rémunération,
 - le responsable académique.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

Plan d'intervention

- les assistants de langue à la rentrée 2022 ;
- les attentes de part et d'autre ;
- votre arrivée dans l'établissement ou l'école ;
- les démarches administratives.

Les assistants de langue : quelques chiffres nationaux

- 4390 postes d'assistants de langue
- 15 langues d'enseignement
- + de 60 pays concernés
- Les assistants sont répartis dans les écoles primaires ou dans les établissements du secondaire (collège et/ou lycée)

Les assistants de langue : quelques chiffres académiques

- 203 assistants (169 dans les collèges et lycées et 34 dans les écoles)
- 34 pays
- 9 langues représentées

langues	1 ^{er} degré	2 nd degré
Allemand	3	34
Anglais	30	77
Arabe		2
Chinois		2
Espagnol		40
Italien	1	7
Portugais		2
Russe		4
Hébreu		1
totaux	34	169

L'académie de Lyon et la Région académique AURA

Une académie est une circonscription administrative de l'Éducation nationale. Chaque académie est placée sous l'autorité d'un recteur, chancelier des universités, nommé en conseil des ministres par le président de la République. **L'académie de Lyon** s'étend sur trois départements : l'Ain, la Loire et le Rhône.



La Région académique Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) regroupe les académies de Lyon, de Grenoble et de Clermont-Ferrand.



Les attentes de part et d'autre

- Droits et devoirs de l'assistant
- Droits et devoirs de l'institution

Les attentes en termes d'intervention dans les classes

Missions principales :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur
- participation à diverses activités éducatives de l'école ou de l'établissement
- contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collections audiovisuelles des écoles ou des établissements
- aide personnalisée à l'élève
- participation à la mise en œuvre d'un projet d'échanges
- animation d'un club de langue
- accompagnement éducatif
- stages linguistiques.

Et donner envie aux élèves d'une mobilité physique dans votre pays...

Votre arrivée dans l'école ou l'établissement

- **Se présenter au directeur (école) ou au chef d'établissement (collège ou lycée)** en amont du jour de rentrée dans l'établissement (unique ou principal).
- **Contactez votre professeur référent** en amont du jour de rentrée.

Vous aurez une période d'observation d'une semaine afin de vous permettre d'exploiter au mieux les 12 heures que vous devez à l'école ou à l'établissement (max 3). **Il vous est demandé impérativement d'être assidu et de respecter scrupuleusement les horaires de l'école ou de l'établissement** ainsi que ses règles de vie (règlement intérieur).

L'école

- **les élèves à l'école primaire** (6 à 11 ans)
- **vous** (pas de responsabilité réelle d'enseignement mais des responsabilités en termes d'animation et de diffusion de votre langue et de votre culture, centrées sur l'oral)
- **l'enseignant de la classe** (responsable de l'enseignement, vous l'aidez dans sa tâche)
- **le directeur**

L'établissement

- **les élèves de collège** (12 à 16 ans) ; **les élèves de lycée** (17 à 19 ans)
- **vous** (pas de responsabilité réelle d'enseignement mais des responsabilités en termes d'animation et de diffusion de votre langue et de votre culture, centrées sur l'oral) ; différence d'âge parfois réduite : être vigilant
- **l'enseignant de la classe** (responsable de l'enseignement, vous l'aidez dans sa tâche)
- **le chef d'établissement** (principal ou proviseur)

Et les programmes :

- le nombre d'heures par niveau,
- modalités d'enseignement,
- le travail en cycles (notamment cycle 3).

Connaître *a minima* ces trois points vous aidera à vous positionner par rapport à l'enseignant et à voir avec lui ce que vous pouvez apporter et comment l'apporter...

Vos interlocuteurs en académie :

- **Pascale Muselle** sera votre référente DAREIC pour la présente année scolaire pascale.muselle@ac-lyon.fr
- **Mme Coralie Sigelli** DIPE 2 (Division des Personnels Enseignants) au rectorat sera votre référente pour les problèmes administratifs et financiers coralie.sigelli@ac-lyon.fr
- **Christian Caron** DAREIC

Les ressources en ligne

Pages officielles académiques

- <http://www.ac-lyon.fr/cid89545/assistants-etrangers-langue-vivante.html>

Le site animé par Pascale Muselle : échanges, conseils et astuces, interactions, centre de ressources

- <http://www.asenlangues.eklablog.com>

Page facebook dédiée

- https://www.facebook.com/pages/Assistants-de-langues-Acad%C3%A9mie-de-Lyon/403965146444046?ref=aymt_homepage_panel

**Une possibilité d'obtenir une
certification en FLE à la fin de votre
contrat...**

Le CLES FLE

Intervention de Mme Pradat-Paz

Responsable certification CLES Pôle Lyon

Une possibilité d'obtenir une certification en FLE à la fin de votre contrat...



Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est une certification d'Etat qui permet d'attester de façon fiable le niveau de maîtrise en langues étrangères de tout candidat souhaitant valoriser ses compétences dans le cadre d'une formation initiale ou continue, d'une démarche académique, professionnelle ou personnelle.

Le CLES FLE est proposé par l'Université Lyon 2 pour les niveaux B1 et B2 depuis 2021; la première session de niveau C1 sera organisée en 2023

Le CLES en 5 points

- Aucune préparation spécifique préalable.
- Scénarios de mise en situations de la vie quotidienne, étudiante ou professionnelle.
- Cinq compétences évaluées : compréhension et production orales et écrites et interaction orale.
- Une certification sans limite de validité.
- **Une Certification d'État** Créée en 2000, la Certification CLES dépend aujourd'hui du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La convention signée par le Rectorat de l'académie de Lyon et l'Université Lumière Lyon 2 permet aux assistants de langue de se présenter au CLES à des tarifs très intéressants (une partie importante des frais d'inscription est prise en charge par le Rectorat de l'académie de Lyon).

Contact: Isabel Pradat-Paz, responsable certification CLES Pôle Lyon Isabel.Pradat-Paz@univ-lyon2.fr

Site CLES: <https://www.certification-cles.fr>

Démarches administratives et financières (1/3)

- ❑ **Ouverture compte en banque et demande de RIB**
(possibilité compte en ligne dans les bureaux de tabac)

- ❑ **Immatriculation sécurité sociale (CPAM de Paris)**
 - OBLIGATOIRE car salariés (même si déjà bénéficiaire d'une assurance dans votre pays d'origine)
 - Dossier à envoyer à la CPAM de Paris : formulaire d'inscription + arrêté de nomination + passeport + acte de naissance + RIB. Vous pouvez demander à la secrétaire de votre établissement de l'aide pour remplir et transmettre votre dossier. (Pour l'adresse, il est vivement conseillé d'indiquer l'adresse postale de votre établissement de rattachement)
 - Procédure longue : dans un premier temps : obtention d'un N° provisoire
 - carte vitale avec N° définitif : me transmettre une copie dès réception
 - Correspondance avec l'Assurance Maladie de Paris : par voie postale : Assurance Maladie de Paris SRI / Assistants de Langues 75948 PARIS CEDEX 19 et par téléphone : 08 11 36 36 46, disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Démarches administratives et financières (2/3)

☐ **Mutuelle** (Pas obligatoire mais peut être utile)

☐ **Logement :**

- Assurance Responsabilité Civile : obligatoire
- CAF : aide au paiement du loyer, nom sur le contrat de location, la secrétaire peut aider dans les démarches

☐ **Salaire :**

- Suite à la dernière revalorisation, le traitement brut mensuel : **1010,67€** et net mensuel : environ **808€**
- Le 1^{er} mois (Octobre 2022) => avance de 758€ (75% rémunération brut). Donc, pas de bulletins de paye => une attestation de salaire a été envoyée pour chaque assistants dans les établissements. Si pas reçue, ne pas hésiter à me la demander. Bien la conserver (nécessaire pour le dossier à la CPAM, CAF, logement ...)
- Bulletin de paye envoyé dans les établissements chaque mois

Démarches administratives et financières (3/3)

□ DIVERS :

- Remboursement partiel titres de transport : 50% de l'abonnement annuel, mensuel ou hebdo. Pas de remboursement pour les tickets à l'unité. Me Transmettre le formulaire de demande + justificatifs d'achats + copie carte de transport. Voir avec la secrétaire pour le formulaire.

- Cumul d'activité : uniquement pour les assistants ressortissants de l'espace communautaire. L'imprimé est a demandé au secrétariat de votre établissement. Il est à me retourner pour que je le soumette à l'avis de la directrice. Dans tous les cas, l'Académie de Lyon reste votre employeur principal.

- Heures supplémentaires et remplacement de professeurs absents : vous n'avez pas vocations à le faire

- Absences : prévenir sous 48h votre établissement et transmettre un arrêt de travail. 3 premiers jours d'absences sont sans traitement => il faut s'organiser avec l'établissement pour rattraper vos heures manquée afin qu'elles ne soient pas décompter de votre salaire

- Prolongation de contrat : possibilité d'un mois à la fin du contrat.

- Pour les assistants hors Union Européenne : taxe de 200€ à payer en ligne au moment de la validation du VISA en ligne à l'adresse : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>. A l'issue de la procédure, vous allez recevoir votre numéro qui commence par 99 bien le conserver tout au long du séjour et notamment pour la prolongation du contrat. Renouvelants également concernés. Demande d'informations : travailleurs.lyon@ofii.fr

Pour toutes questions administratives ou financières ou si vous rencontrez des difficultés me contacter par mail à l'adresse suivant

coralie.sigelli@ac-lyon.fr

Le logement à Lyon

Le site de l'information jeunesse en Rhône-Alpes (**CRIJ**) propose de vous accompagner dans vos démarches :

<http://www.crijrhonealpes.fr/france/DT1242140857/publication/Rechercher-un-logement-locatif.html?typeid-16>

L'organisme **Loca-pass** met en place une aide permettant de bénéficier d'une avance sans intérêt au moment de la signature du bail ; l'organisme peut également s'engager comme garant auprès du propriétaire :

<http://www.mapiaule.com/logement-etudiant/garantie-et-avance-locapass/lyon/v15c23.html>

Demande de caution **VISALE** Action Logement se porte garant gratuitement pour couvrir loyers impayés et dégradations locatives : <https://www.visale.fr/>

Résilogis possibilité de colocations de T2 ou T3 sur www.resilogis.com

La **CAF**/Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide au logement pour alléger votre loyer. Vous pouvez calculer le montant de cette aide sur le site de la Caisse d'allocations familiales :

<https://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation>

Merci de votre attention

et

**très belle expérience dans notre
pays**